

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

CRÉER UN COMPLÉMENT DE REVENU GARANTI PAR L'ÉTAT POUR LES ÉTUDIANTS
QUI TRAVAILLENT DURANT LEURS ÉTUDES - (N° 1150)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS3

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Caron,
M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,
Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NUPES montrent leur opposition à ce texte d'extrême droite et demandent la suppression de cet article.

Dans son Rapport sur les inégalités en France édition 2021, l'Observatoire des inégalités indique que le taux de pauvreté des 18-29 ans est passé de 8,2 % en 2002 à 12,5 % en 2018 soit une progression de 50 % avant même la crise sanitaire. « Les jeunes adultes constituent la tranche d'âge où le risque d'être pauvre est le plus grand, et pour qui la situation s'est le plus dégradée en 15 ans ». La précarité des jeunes est donc bien un phénomène structurel.

Selon l'enquête Conditions de vie menée par l'Observatoire national de la vie étudiante et publiée en avril 2021. 40 % des étudiantes déclarent exercer une activité rémunérée (hors stage) pendant l'année universitaire. Parmi eux, la moitié considère que cette activité est indispensable pour vivre et 18 % que cela a un impact négatif sur leurs études.

Le fait que près d'un étudiant sur deux soit obligé de travailler pour subvenir à ses besoins crée une véritable injustice : tous ne disposent pas du même temps à consacrer à leurs études. Ainsi, une mission sénatoriale d'information sur les conditions de la vie étudiante menée en mai 2021 confirme que ces étudiantes « présentent des taux de réussite annuelle plus faibles que les autres étudiants, ce qui entraîne un allongement de la durée de leurs études, quand le cumul emploi-études ne les conduit pas tout simplement au décrochage, par manque de motivation à poursuivre ».

Il apparaît donc évident que le phénomène des étudiantes salariées est un problème en soi, qui vient aggraver les inégalités dans l'accès et la réussite aux études supérieures, et qu'il convient donc de faire disparaître.

La présente proposition de loi propose l'inverse : En proposant pour seule solution un complément de revenu aux étudiants occupant un emploi en parallèle de leurs études, elle encourage ce phénomène, et condamne les étudiants les plus en difficulté à l'échec aux examens. Le Rassemblement National prouve une fois de plus que son vernis social n'est qu'une escroquerie.

De surcroît, l'exclusion des étudiants étrangers de ce dispositif n'a pas d'utilité sinon celle de satisfaire les obsessions racistes de l'extrême droite. Les étudiants étrangers, près de 400.000 en France en 2021-2022, sont pourtant particulièrement affectés par la précarité, souvent affectés dans des résidences étudiantes insalubres, et contraints d'accepter des petits boulots difficiles (livraisons à vélo, etc.).

Aussi, nous proposons la suppression de cet article.